

PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE DU DESARMEMENT(adopté à sa 217<sup>ème</sup> séance plénière, le 14 juin 1983)

Conformément à l'article 28 de son règlement intérieur, le Comité du désarmement adopte le programme de travail suivant pour la seconde partie de sa session de 1983 :

14 - 17 juin	Déclaration en séances plénières. Examen du programme de travail pour la seconde partie de sa session de 1983.
20 - 24 juin	Interdiction des essais nucléaires.
27 juin - 1 <sup>er</sup> juillet	Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire.
4 - 8 juillet	Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui lui sont liées.
11 - 15 juillet	Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.
18 - 22 juillet	Armes chimiques.
25 - 29 juillet	Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques.
1 <sup>er</sup> - 5 août	Programme global de désarmement.
8 - 12 août	Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.
15 - 19 août	Rapports des groupes de travail spéciaux; questions d'organisation.
22 - 26 août	) Examen et adoption du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies
29 - 31 août (en cas de besoin)	

Le Comité tiendra des réunions officielles pour poursuivre l'étude de la question du réexamen de sa composition ainsi que des propositions présentées par des membres du Comité concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de celui-ci. Le Comité examinera également en réunions officielles la Section II de la résolution 37/99 K de l'Assemblée générale concernant la dénomination du Comité.

Les réunions des groupes de travail spéciaux seront convoquées après des consultations entre le Président du Comité et les présidents des groupes de travail spéciaux, selon les circonstances et les besoins des groupes.

Ainsi que le Comité en a décidé à sa 211<sup>ème</sup> séance plénière, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques se réunira du 11 au 22 juillet.

En adoptant son programme travail, le Comité a gardé à l'esprit les dispositions des articles 30 et 31 de son règlement intérieur.